VILLE DE GOSIER

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Jeudi Neuf du mois Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibèrer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET - Mme Liliane MONTOUT - M. Guy BACLET - Mme Mégane BOURGUIGNON - M. Louis ANDRE - Mme Nanouchka LOUIS - M. Sébastien THOMAS - Mme Rebecca BELLEVAL - M. Teddy BARBIN - Mme Elodie CLARAC - M. Emmery BEAUPERTHUY - Mme France-Enna URBINO - M. Michel HOTIN - Mmes Marie-Renée ADELAÏDE - Sylvia HENRY - Mévice VÉRITÉ - MM. Jimmy DAMO Jules FRAIR - Mme Nina PAULON - M. Stéphane URIE - Mmes Wennie MOLIA - Meggza ALEXIS - MM. Lucas ALBERI - Jean-Claude CHRISTOPHE - Julien DINO - Mme Maguy BORDELAIS.

ETAIENT ABSENTS: M. Marcellin ZAMI (excusé; pouvoir donné à Mme Wennie MOLIA) - Mmes Marguerite MURAT (excusée; pouvoir donné à Mme Sylvia HENRY) - Sandra MOLIA (excusée ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) - M. David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) - Mmes Nadia CELINI - Yane BEZIAT - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Jocelyne VIROLAN (excusée, pouvoir donné à M. Jules FRAIR) - Ghylaine JEANNE.

Date d'envoi de la convocation : 3 novembre 2023

Date d'affichage: 3 novembre 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conselliers présents : 26

Absents: 9 Procurations: 5 Appelés à voter : 31

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Monsieur Jimmy DAMO

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU DELEGATAIRE PEOPLE AND BABY - CRECHE DE MANGOT (EXERCICE 2022)

CM-2023-8S-DCG-79

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article R.3131-2 et L.3131-5 et suivants:

Vu la délibération n°CM-2022-5S-DAJ-67 en date du 13 juillet 2022 relative au choix de la délégation de services publics comme mode de gestion de la structure de Mangot;

Vu le contrat de délégation des services publics signé le 21 décembre 2022 ;

Vu le rapport annuel d'activité de la société People and Baby pour l'exercice 2022 ;

Considérant que le rapport annuel a été adressé à la ville et présenté par les représentants de la société People and Baby, dans le cadre de la commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) dans sa séance du 10 octobre 2023 ;

Considérant qu'il appartient au délégataire en application de l'article L.3131-5 du code de la commande publique de produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférents à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des services ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article 1 : De prendre acte de la présentation du rapport annuel d'activité de la société People and Baby, pour l'exploitation de la crèche de Mangot, au titre de l'exercice 2022 consultable au secrétariat de la Direction Générale des Services.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

2 n NOV. 2023

Et publication ou notification

2 2 NOV. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 9 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maite Go

Le secrétaire de séance

- Jimmy DAMO -